

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**MAIRIE DE MONTGERON**  
CONSEIL MUNICIPAL**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

OBJET : **N°24/25**  
**Approbation d'un protocole transactionnel dans le cadre du projet d'ALSH**  
**élémentaire Ferdinand Buisson**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 15 mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, M. DUROVRAY, Mme NICOLAS, M. GOURY, Mme DOLLFUS (à partir de 20h03) M. CORBIN, Mme GARTENLAUB (à partir de 19h38), M. LEROY, M. KNAFO, M. LE TADIC, Mme NOURRY, M. NOEL, M. FERRIER (à partir de 19h38), Mme MOISSON, Mme DALAIGRE (à partir de 19h38), M. MATTENET, Mme MORIN, M. MAGADOUX, Mme CARLOS, Mme BENZARTI, M. SOUMARE (à partir de 20h23), Mme TOUCHON, Mme GUERY, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. CROS, Mme NADJI, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC

## Absents ayant donné procuration :

Mme DOLLFUS ayant donné procuration à Mme NICOLAS jusqu'à 20h03  
Mme RAUNIER ayant donné procuration à Mme MOISSON  
Mme PLECHOT ayant donné procuration à Mme GARTENLAUB à partir de 19h38  
M. SALL ayant donné procuration à M. GOURY  
M. SOUMARE ayant donné procuration à M. LEROY jusqu'à 20h23  
M. LE MEUR ayant donné procuration à M. MAGADOUX  
Mme DE SOUZA ayant donné procuration à Mme CARLOS  
M. HACKERT ayant donné procuration à Mme BILLEBAULT

Absents jusqu'à 19h38 : Mme GARTENLAUB, M. FERRIER, Mme DALAIGRE

Mme GUERY a été élue secrétaire de séance

**OBJET : APPROBATION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL DANS LE CADRE DU PROJET D'ALSH ELEMENTAIRE FERDINAND BUISSON**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1111-2,

Vu le Code civil, notamment les articles 2044 et 2052,

Considérant le PC n°091421 23 10023,

Considérant la volonté des deux parties de régler amiablement le différend qui les oppose et d'éviter tout recours contentieux,

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 20 mars 2024,

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À la majorité absolue,**

**Contre : M. MILOSEVIC**

**Abstentions : M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. CROS, Mme NADJI, M. VEYRAT**

**APPROUVE** Le projet de protocole transactionnel joint en annexe conclu entre la Commune de Montgeron et :

**AUTORISE** Le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel et tout document y afférent.

**DIT** Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

**DIT** Que Madame le Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DIT** Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

  
**Sylvie CARILLON**  
Maire de Montgeron  
Conseillère régionale d'Ile-de-France

